

**Relevé de conclusions  
entre les parties signataires à la convention nationale  
organisant les rapports entre les médecins libéraux  
et l'Assurance Maladie**

L'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie et les trois syndicats signataires se sont réunis le 16 mars 2007 et se sont accordés sur les points suivants :

- Le contenu d'un projet d'avenant à la convention nationale dont le texte est annexé au présent relevé de conclusions, permettant l'approfondissement des missions du médecin traitant dans la prévention, la poursuite de la dynamique engagée en matière de maîtrise médicalisée et la revalorisation de la médecine générale dans le cadre de son accession à la spécialité ;
- La mise en œuvre d'une deuxième étape de la CCAM technique :

Les partenaires conventionnels s'entendent pour poursuivre la mise en œuvre de la CCAM en réalisant une deuxième étape de convergence vers les tarifs-cibles de la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM), en deux phases : 1<sup>er</sup> juillet 2007 puis 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elle consistera en la revalorisation des actes gagnants de l'ensemble des spécialités, à l'exception des radiologues, des cardiologues interventionnels, des médecins nucléaires et des radiothérapeutes. Pour financer partiellement cette seconde étape, les parties s'engagent à revoir le niveau du supplément de numérisation des actes de radiologie.

- La place des médecins consultants :

Les parties conventionnelles s'engagent à consolider le rôle des médecins consultants dans le cadre du parcours de soins. Elles examineront notamment les conditions d'exercice des spécialités cliniques qui interviennent essentiellement comme médecins consultants.

- Les spécialistes en psychiatrie :

Les parties conventionnelles conviennent de mettre en place une majoration pour les consultations familiales en pédopsychiatrie.

- Les spécialistes en pédiatrie:

Les parties conventionnelles s'entendent pour revaloriser certaines consultations de prise en charge des enfants particulièrement vulnérables.

○ Les spécialistes en anatomo-cyto-pathologie :  
Les parties conventionnelles s'entendent pour créer une majoration conventionnelle provisoire pour le diagnostic histo-pathologique de tumeurs malignes.

Fait à Paris, le 2007,

Pour l'UNCAM,  
Frédéric VAN ROEKEGHEM, Directeur Général

Au titre des généralistes :

Pour la CSMF,  
Docteur Michel CHASSANG, Président

Pour le SML,  
Docteur Dinorino CABRERA, Président

Au titre des spécialistes :

Pour Alliance,  
Docteur Félix BENOUAICH, Président

Pour la CSMF,  
Docteur Michel CHASSANG, Président

Pour le SML,  
Docteur Dinorino CABRERA, Président